

Article 1er - Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente constituent, conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les Parties.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société LucaNet (« Le Fournisseur ») fournit aux clients professionnels (« Les Clients ou le Client ») qui lui en font la demande, via le site internet du Fournisseur, par contact direct ou via un support papier, tous les produits et services de la société LucaNet actuels ou futurs.

Elles s'appliquent sans restrictions ni réserves à toutes les ventes et contrats de prestation de services conclus par le Fournisseur auprès des Clients de même catégorie, quel que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de contracter avec le Fournisseur.

Toute commande de Produits et Services implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et des conditions générales d'utilisation du site internet du Fournisseur pour les commandes électroniques.

Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du Fournisseur sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. Le Fournisseur est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Fournisseur se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières („la Proposition“).

Article 2 - Conditions Générales de Vente applicables à la licence de logiciel

Article 2 - 1 - Licence et produits

1. La société LucaNet fournit au Client les composants logiciels spécifiés dans le paragraphe 1 de la Proposition, à savoir le code exécutable et la documentation électronique disponibles relatifs au logiciel (sous la rubrique « logiciel »), ainsi que les fichiers d'activation de licence correspondants.

L'exploitation du logiciel s'effectue par le téléchargement du logiciel depuis le site www.lucanet.fr.

La licence du logiciel est adressée par courriel par la société LucaNet au Client.

2. Les conditions d'exploitation du logiciel sont énoncées dans les Spécifications accompagnant la Proposition.

Les éventuelles prestations de service additionnelles relatives à l'exploitation du logiciel sont stipulées dans la Proposition et dans la Commande.

Article 2 - 2 - Droits du Client et des Utilisateurs

1. La société LucaNet fournit au Client un droit non-exclusif et sans limitation de durée d'exploiter le logiciel spécifié dans le paragraphe 1 de la Proposition.

L'existence de ce droit d'exploitation est conditionnée au paiement intégral de son prix d'achat par le Client.

Ce droit d'exploitation comprend l'installation du logiciel, son chargement dans la mémoire de travail et son utilisation en accord avec les règles et restrictions énoncées au paragraphe 2 de la Proposition.

2. Le logiciel objet du contrat comprend un composant Serveur et un composant Utilisateur.

Le Client acquière le droit d'installer le composant Serveur sur un certain nombre de serveurs, lequel est stipulé dans la Proposition. Le client est autorisé à installer le nombre de base de données avec accès Ecriture stipulé dans la Proposition. A défaut de précision du nombre de base de données avec accès Ecriture dans la Proposition, le droit d'utilisation est par défaut limité à une base de données avec accès Ecriture.

3. Le Client acquière également le droit d'installer le logiciel au bénéfice d'un certain nombre de personnes tel qu'indiqué dans la Proposition (ci-après dénommées « Utilisateurs »).

L'installation du composant Utilisateur est le fait de l'Utilisateur lui-même.

Les Utilisateurs jouissent des droits spécifiés dans la Proposition.

Le Client acquière le droit d'exploiter le logiciel dans le cadre d'une utilisation professionnelle interne, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Le Client pourra exploiter le logiciel dans le cadre d'une utilisation professionnelle interne, et ce au bénéfice de plusieurs sociétés appartenant au même groupe de sociétés que le Client tel que défini à l'article L.233-16 du Code de Commerce.

Dans l'hypothèse de l'exploitation du logiciel dans le cadre d'une utilisation professionnelle interne au bénéfice de plusieurs sociétés appartenant au même groupe de sociétés que le Client, celui-ci pourra, en fonction du nombre d'Utilisateurs pour lesquels il a acquis la licence, installer le composant Utilisateur sur les serveurs des sociétés appartenant au même groupe de Sociétés que le Client au sens des présentes Conditions Générales de Vente, sous réserve de la limite en termes de nombre de sociétés pouvant bénéficier de cette installation fixée dans la Proposition.

Le nombre d'entités comptables attribuées au Client par le logiciel correspond au nombre de sociétés qui bénéficient de la licence.

Dans l'hypothèse où le Client a acquis une licence dite « Licence Conseil », contrairement aux restrictions stipulées aux alinéas précédents du présent paragraphe 3, il ne pourra pas exploiter le logiciel dans le cadre d'une utilisation professionnelle interne, mais devra le réserver aux prestations de services destinées à des tiers.

4. Sauf accord préalable et écrit de la société LucaNet, qui pourra être accordé moyennant une juste rémunération, le Client s'interdit de louer, prêter, céder, rendre public ou accessible ou encore fournir à des tiers le logiciel, et ce de quelque manière que ce soit.

5. Le Client ne pourra pas reproduire de manière permanente ou temporaire le logiciel, en tout ou partie, quel que soit le moyen ou la forme de cette reproduction.

Toutefois, dans l'hypothèse où le chargement, l'affichage, l'exécution, la transmission ou le stockage du logiciel nécessitent une reproduction, ces actes pourront être réalisés par le Client sous réserve d'obtenir l'autorisation préalable et écrite de la société LucaNet.

Le Client s'interdit de traduire, adapter, arranger, reproduire ou modifier de quelque manière que ce soit le logiciel.

Par dérogation, le Client pourra reproduire, traduire, adapter, arranger ou modifier le logiciel à la condition que ces actes soient strictement nécessaires pour permettre l'utilisation du logiciel, étant précisé que dans cette hypothèse, le Client s'oblige à en informer la société LucaNet, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, quinze jours au moins avant l'exécution de ces actes.

Le Client pourra effectuer une copie de sauvegarde du logiciel uniquement si cette copie de sauvegarde est nécessaire pour préserver l'utilisation du logiciel.

Le Client pourra reproduire le code du logiciel ou traduire la forme du code du logiciel sans l'autorisation de la société LucaNet uniquement lorsque cette reproduction ou cette traduction est indispensable pour obtenir les informations nécessaires à l'interopérabilité du logiciel objet de la licence avec d'autres logiciels créés de façon indépendante par le Client, sous réserve que soient réunies les trois conditions cumulatives suivantes:

- la reproduction et/ou la traduction est accomplie par le Client;
- les informations nécessaires à l'interopérabilité n'ont pas déjà été rendues facilement et rapidement accessibles au Client;
- la reproduction et la traduction sont limitées aux parties du logiciel d'origine nécessaires à cette interopérabilité.

Par ailleurs, il est expressément stipulé que les informations ainsi obtenues ne peuvent être :

- ni utilisées à des fins autres que la réalisation de l'interopérabilité du (des) logiciel(s) créé(s) de façon indépendante par le Client;
- ni communiquées à des tiers sauf si cela est nécessaire à l'interopérabilité du (des) logiciel(s) créé(s) de façon indépendante par le Client;
- ni utilisées pour la mise au point, la production ou la commercialisation d'un logiciel dont l'expression est substantiellement similaire ou pour tout autre acte portant atteinte au droit d'auteur.

6. Le Client s'interdit de modifier ou retirer les numéros de série et les signes distinctifs du logiciel.

7. Le Client s'engage à désinstaller le logiciel de tout support de données informatiques et appareil de traitement des données avant destruction, revente ou cession de ces matériels. A défaut, le Client engage sa responsabilité à l'égard de la société LucaNet et devra notamment indemniser le préjudice subi par la société LucaNet né de la violation de cette obligation.

8. En cas de rupture du contrat liant la société LucaNet au Client, quelle qu'en soit la cause, l'intégralité des droits objet de ce contrat reviendront à la société LucaNet.

9. Sous réserve du respect d'un délai de prévenance de 48 heures, la société LucaNet pourra à tout moment se rendre dans les locaux du Client afin de vérifier que le Client respecte ses obligations nées des présentes Conditions Générales de Vente et du contrat conclu avec la société LucaNet.

A ce titre, le Client s'engage à fournir à la société LucaNet tout document, tout accès et toute information utiles permettant à la société LucaNet de procéder à cette vérification.

La société LucaNet se réserve le droit de mandater le tiers de son choix afin de procéder à cette vérification.

Le Client s'interdit de commettre tout acte qui pourrait entraver le droit de vérification de la société LucaNet.

Article 2 - 3 - Prix

En contrepartie de la licence consentie, le Client s'engage à payer le prix dans les modalités fixées dans la Proposition.

Article 2 - 4 - Garanties

1. La société LucaNet se porte garant du bon fonctionnement du logiciel objet du contrat de licence.

2. Le logiciel est garanti pendant une durée de douze mois à compter de la réception du fichier d'activation de licence par le Client contre tous vices ou défauts de conception ou de fonctionnement.

3. Toute demande de mise en jeu de la garantie devra être adressée par le Client à la société LucaNet par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

4. En cas de dysfonctionnement du logiciel, la société LucaNet s'engage à tout faire pour que le dysfonctionnement soit résolu ou pour mettre au point, avec le Client, toute alternative satisfaisante.

Dans le cas où le dysfonctionnement du logiciel ne peut être résolu, la société LucaNet s'engage à remplacer, sans frais, le logiciel, étant précisé que le Client sera en droit de refuser un tel remplacement s'il suppose la fourniture d'une version plus récente du logiciel qui ne peut pas être utilisée par le Client.

En cas de dysfonctionnement du logiciel, le Client est tenu d'accepter trois tentatives de réparation avant de pouvoir solliciter le remplacement du logiciel.

Dans le cadre de la tentative de résolution du dysfonctionnement affectant le logiciel, la société LucaNet pourra intervenir dans les locaux du Client.

Article 2 - 5 - LucaNet.ETL

1. Les frais d'implémentation de Connecteurs pour extraction, transformation et chargement de données depuis un système source et de formation seront facturés séparément au Client.

Les stipulations de l'article 2 - 2 des présentes Conditions Générales de Vente, relatives aux droits du Client et des Utilisateurs, s'appliquent également à l'exploitation des Connecteurs développés par la société LucaNet.

2. Si un Connecteur est développé à la demande du Client, ce dernier sera débiteur envers la société LucaNet du montant convenu pour le développement du Connecteur, des dépenses, frais de déplacement et autres dettes contractées auprès de tiers au cours du développement dudit Connecteur.

Article 2 - 6 - Environnement requis

Le Client s'engage à disposer du matériel informatique et de la capacité de réseau nécessaires pour l'utilisation du logiciel.

Article 3 - Conditions Générales de Vente applicables aux services d'assistance de la société LucaNet

Article 3 - 1 - Offre de services

La société LucaNet propose une offre de services d'assistance annexes, tels que le conseil, la formation ou encore la customisation.

Ces services font l'objet d'une facturation séparée dont le montant est fonction du temps passé.

Si la Proposition ne précise pas de taux horaire ou journalier, les tarifs indiqués sur la liste des tarifs en vigueur à la date des prestations s'appliqueront.

Article 3 - 2 - Coopération du Client

Le Client s'engage à coopérer avec la société LucaNet afin de permettre la bonne réalisation des services d'assistance fournis par la société LucaNet.

Le Client s'engage notamment à fournir à la société LucaNet toutes les informations et explications utiles.

Article 3 - 3 - Prix

1. En contrepartie de la fourniture des services d'assistance, la société LucaNet percevra une rémunération fixée selon un taux horaire et précisée dans la Proposition.
2. Le Client peut annuler à tout moment une session de formation.

Toutefois:

- si l'annulation de la session de formation intervient dans les six jours ouvrables précédant le premier jour de formation prévu, le Client sera tenu du paiement de 50% du prix total de la formation;
- si l'annulation de la session de formation intervient dans les trois jours ouvrables précédant le premier jour de formation prévu, le Client sera tenu du paiement de la totalité du prix de la formation.

Article 4 - Conditions Générales applicables à la Maintenance et la Hotline

Article 4 - 1 - Périmètre des services

1. Les services de Maintenance et de Hotline de la société LucaNet comprennent le développement, la mise à jour du logiciel (majeure ou mineure) et la correction de bogues.

Les nouvelles versions du logiciel seront livrées en format électronique exclusivement.

Le Client s'engage à installer et utiliser les versions mises à jour du logiciel.

L'objet des services de Maintenance est de fournir au Client la dernière version du logiciel et de ses éventuelles extensions.

Le Client ne pourra en aucun cas résilier partiellement sa souscription à l'offre de services de Maintenance et de Hotline, les services compris dans cette offre étant indissociables et indivisibles.

2. La société LucaNet met à disposition du Client une ligne téléphonique Hotline pour toute question technique ou opérationnelle, cette ligne étant ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (sauf jours fériés).

Il est expressément stipulé que les prestations de conseil et de formation ne sont pas assurées par la Hotline.

3. Concernant les Connecteurs, la société LucaNet s'engage à faire tout son possible pour les adapter aux versions ultérieures d'autres systèmes informatiques s'il s'agit d'un Connecteur standard de la société LucaNet non modifié par le Client.

Dans la mesure où le développement, le fonctionnement et la constitution des systèmes sources de ces autres systèmes informatiques dépendent de tiers indépendants, la société LucaNet ne garantit pas le bon fonctionnement des Connecteurs avec les versions ultérieures de ces systèmes sources.

Les dépenses, frais de déplacement et autres dettes contractées par la société LucaNet auprès de tiers dans le cadre de l'adaptation des Connecteurs aux nouvelles versions de ces systèmes sources seront à la charge du Client.

Article 4 - 2 - Droits du Client

Dans le cadre des services de Maintenance et de Hotline, le client jouit des mêmes droits que ceux spécifiés dans les Présentes Conditions Générales de Vente relatives à la licence de logiciel.

Article 4 - 3 - Rémunération

1. En contrepartie des services de Maintenance et de Hotline fournis, la société LucaNet percevra la rémunération telle que fixée dans la Proposition.

Dans l'hypothèse où le Client acquerrait des licences supplémentaires, notamment pour des modules, des sociétés ou des Utilisateurs supplémentaires, la rémunération de la Société LucaNet sera majorée selon une nouvelle base de calcul et facturée dès le mois suivant cette acquisition.

La base de calcul de la rémunération de la société LucaNet est constituée du prix de la licence du logiciel dans son ensemble, tel que le logiciel est fourni au Client et tel que le prix figure dans la Proposition, sans remise ni TVA.

En ce qui concerne les Connecteurs fournis au Client, la base de calcul de la rémunération de la société LucaNet est fonction du montant spécifié dans la Proposition.

2. Le paiement de la rémunération de la société LucaNet au titre des services de Maintenance et de Hotline est exigible dès le mois suivant la livraison du logiciel.

Le coût des services de Maintenance et de Hotline est facturé au Client à la date anniversaire du contrat et correspond auxdits services pour les 12 mois à venir.

3. La base de calcul de la rémunération de la société LucaNet au titre des services de Maintenance et de Hotline est majorée tous les 12 mois calendaires de 3% par rapport à la dernière base de calcul en vigueur.

Article 4 - 4 - Durée et Résiliation

La durée minimale des services de Maintenance et de Hotline est de 12 mois calendaires.

Au terme de cette durée initiale de 12 mois calendaires, les services de Maintenance et de Hotline sont tacitement reconduits pour une nouvelle durée ferme de 12 mois calendaires, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée trois mois au moins avant la date d'anniversaire du contrat.

Article 5 - Conditions Générales de Vente applicables au service LucaNet.Cloud

Article 5 - 1 - Périmètre des services

1. Dans le cadre des services „LucaNet.Cloud“, la société LucaNet fournit au Client des capacités serveur pour les opérations relatives aux composants Serveur du logiciel objet de la licence et permet au Client d'effectuer la transmission de données selon le protocole SSL 3.0 et encodage propriétaire.

La société LucaNet s'efforce d'assurer des temps de réponse satisfaisants dans la limite de ses capacités opérationnelles.

2. La société LucaNet établit et entretient la connexion entre le serveur et Internet et s'engage à faire appel à des opérateurs fiables.

La responsabilité de la société LucaNet est engagée jusqu'à la mise à disposition de l'interface du serveur sur Internet.

3. La société LucaNet assure des sauvegardes de données quotidiennes et entretient le serveur régulièrement.

Les sauvegardes de données sont conservées pendant 30 jours.

Pendant l'exécution des sauvegardes de données ou pendant la maintenance du serveur (généralement entre 01h00 et 05h00 heure CET), le serveur n'est pas accessible ou seulement de manière restreinte.

4. La société LucaNet fera tout son possible pour éviter les interruptions temporaires des capacités serveurs en dehors des plages d'indisponibilités contractuelles ou en limiter le nombre et la durée, mais ne garantit pas l'inexistence de telles interruptions.
5. La société LucaNet tiendra le Client informé des conditions contractuelles régissant ses relations avec l'hébergeur.

Article 5 - 2 - Rémunération

1. Dans le cadre des services „LucaNet.**Cloud**“, le Client est tenu du paiement, dès la mise en route des services, des frais d'installation.

En cours d'exécution des services „LucaNet.**Cloud**“, le Client paiera à la société LucaNet des frais d'utilisation.

2. Le paiement des frais d'utilisation des services „LucaNet.**Cloud**“ est exigible dès le mois suivant la livraison du logiciel.

Dans l'hypothèse d'une souscription aux services „LucaNet.**Cloud**“ postérieurement à la conclusion du contrat de licence de logiciel, le paiement des frais d'utilisation des services „LucaNet.**Cloud**“ sera exigible le mois suivant la date de la première prestation au titre de ces services.

3. Les frais d'utilisation des services „LucaNet.**Cloud**“ sont payables par avance pour les 12 mois calendaires à venir.

Article 5 - 3 - Durée et résiliation

L'abonnement aux services „LucaNet.**Cloud**“ est à durée indéterminée.

Par conséquent, il pourra être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des Parties, sous réserve du respect d'un préavis d'un mois notifié par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception.

La résiliation prend effet au terme du mois suivant celui au cours duquel la partie contractante a reçu la lettre de résiliation.

En cas de résiliation, les frais d'utilisation des services „LucaNet.**Cloud**“, payés d'avance par le Client pour les 12 mois calendaires à venir, lui seront remboursés à proportion des mois où les services n'auront plus à lui être fournis

Article 5 - 4 - Responsabilité du Client

Il incombe au Client d'établir et d'entretenir les conditions nécessaires à l'utilisation du serveur et des services „LucaNet.**Cloud**“, notamment une connexion Internet constante dotée d'une bande passante ad hoc.

Article 5 - 5 - Interruptions

1. En cas d'interruption de l'activité du serveur ou de la connexion, le Client est tenu d'en informer la société LucaNet sans délai et par écrit, en précisant les effets et les circonstances de cette interruption.

Le Client est tenu d'apporter à la société LucaNet sa contribution dans la recherche des causes de l'interruption et de coopérer afin de remédier rapidement à l'interruption, sans que cela n'implique de frais pour la société LucaNet.

2. Si l'interruption est le fait du Client, la société LucaNet se réserve le droit de lui facturer les frais qui en résulteraient aux tarifs applicables pour le service rendu.

Articles 6 - Conditions Générales communes

Article 6 - 1 - Modification des offres

Toutes les offres de services de la société LucaNet sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et sont considérées comme sans engagement sauf stipulation expresse contraire.

Article 6 - 2 - Garantie de satisfaction

1. Les alinéas du présent article sont applicables s'il est stipulé dans la Proposition qu'une „garantie de satisfaction“ est applicable.
2. En application de la „garantie de satisfaction“, le Client est en droit de se rétracter de son achat de licence de logiciel, d'exercer un droit exceptionnel de résiliation de sa souscription aux services de Maintenance et de Hotline et aux services „LucaNet.**Cloud**“

Le recours à ces droits ne peut pas se faire séparément et exige une déclaration écrite du Client adressée à la société LucaNet selon les formes et délais stipulées dans la Proposition.

En cas d'exercice par le Client des droits conférés par la „garantie de satisfaction“, la société LucaNet s'engage à lui rembourser le prix de la licence et les frais de souscription aux services de Maintenance et Hotline et/ou des services „LucaNet.**Cloud**“, au prorata du temps non utilisé.

La „garantie de satisfaction“ ne concerne pas la facturation des services ou du travail et des dépenses qui auront déjà été fournis/engagés, ni les Connecteurs développés individuellement pour le Client, ces dernières prestations devant être payées intégralement par le Client.

3. Dans l'hypothèse d'une rétractation de l'achat de licence de logiciel, le Client est tenu de restituer immédiatement à la société LucaNet tout media de stockage des données, toute documentation, tout document et autres éléments qui lui auront été fournis par la société LucaNet. En outre, le Client s'engage à détruire toute copie du logiciel qui serait en sa possession et à désinstaller toute composante du logiciel de tous ses systèmes.

Article 6 - 3 - Références

La société LucaNet se réserve le droit de citer le nom du Client dans tout type de publication en tant que client de référence.

Article 6 - 4 - Responsabilité

La responsabilité de la société LucaNet, eu égard à la licence de logiciel et aux différents services fournis au Client, ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est expressément limitée aux préjudices directs, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

Article 6 - 5 - Divers

1. Le Client s'interdit d'utiliser le logiciel, les services de Maintenance et de Hotline et les services „LucaNet.**Cloud**“ pour traiter ou stocker des données personnelles.
2. Toute modification des accords conclus entre la société LucaNet et le Client devra faire l'objet d'un avenant écrit signé des deux Parties.
3. La société LucaNet n'accorde de « garantie » qu'à condition que le terme « garantie » soit expressément mentionné.

4. Si une disposition des accords convenus, y compris dans les présentes Conditions Générales de Vente, s'avère ou devient invalide ou inapplicable, la validité des dispositions restantes n'est pas affectée.
5. Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de prestations de services qui en découlent sont régies par le droit français.
6. **Tous les litiges auxquels les présentes Conditions Générales de Vente et les contrats conclus entre la société LucaNet et le Client en découlant pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au Tribunal de commerce PARIS.**